

**SOCIÉTÉ****La société civile fête la laïcité, le  
gouvernement l'ignore****Centenaire de la loi 1905****Le nombre d'initiatives locales tranche avec la décision du gouvernement de célébrer discrètement la loi de séparation des Églises et de l'État.**

Il ne se passe pas une semaine sans qu'une municipalité ou une association n'organise une rencontre sur la laïcité. La question interroge, passionne en cette année de célébration du centième anniversaire de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Expositions, débats, colloques se tiennent ici et là depuis le début de l'année et se multiplient à l'approche du 9 décembre, jour de la promulgation du texte fondateur de la laïcité. Paradoxalement, le gouvernement semble pour sa part embarrassé par la

célébration de « cette loi pionnière, devenue un pilier de notre identité collective », écrit pourtant Dominique de Villepin (1). Tout juste le premier ministre a-t-il mandaté l'Académie des sciences morales et politiques pour orchestrer un ensemble d'initiatives à l'intérieur même de l'institution. Comme si la laïcité n'était qu'affaire de spécialistes ou d'académiciens.

C'est donc dans la discrétion que se sont déroulés les trois premiers des cinq colloques tendant à faire connaître la genèse de la laïcité. De maigres moyens financiers, « quelques dizaines de milliers d'euros », selon Jean Cluzet, le secrétaire perpétuel de l'Académie, ont été octroyés à l'événement. Cette attitude gouvernementale n'a pas échappé à ceux et celles pour qui la date anniversaire mérite que l'on s'y attarde. Le philosophe Guy Coq s'en émeut (2), non pas par désir de revivre le passé, de s'y identifier, mais écrit-il, « devant la carence de la commémoration nationale se pose la question de savoir si cette société - qui se définit par son historicité, donc par une mémoire - n'en est pas arrivée à un tel degré de mépris d'elle-même qu'elle cultive la perte de mémoire ». Guy Coq espère un sursaut d'ici le 9 décembre et propose que ce jour-là le ministère de l'Éducation nationale prenne la

décision de faire lire et

commenter dans les classes les principaux articles de la loi de 1905.

L'opinion publique semble demandeuse de rencontres, non seulement pour comprendre le passé, mais aussi pour se confronter aux enjeux actuels sur cette question de la séparation du religieux et de la politique. D'autant que, dans l'Hexagone, 2004 a été l'année de riches et passionnelles discussions sur le voile islamique et sur la laïcité en général. La loi contre les signes religieux à l'école « a certes donné un cadre, explique Gaye Petek, directrice de ELELE (3). Cependant, le plus important demeure la pédagogie de la loi ». Elle s'étonne que les vingt-cinq autres propositions émises par la commission Stasi, dont elle était membre, n'aient pas été prises en considération par le gouvernement. « Certaines d'entre elles mettent plus en avant les droits des croyants », précise-t-elle, s'étonnant, elle aussi, de la célébration minimaliste. « Est-ce parce qu'au sein du gouvernement il existe des désaccords, surtout entre le premier ministre et le ministre de l'Intérieur ? » Gaye Petek comprend d'autant moins qu'elle est constamment invitée à intervenir dans le cadre de manifestations organisées par la société civile. Le week-end dernier, elle était à Aubagne (Bouches-du-Rhône), où le maire et le Festival Transméditerranée organisaient deux jours de réflexions intitulées « Laïcité, un enjeu face au siècle ». Une rencontre au cours de laquelle intervenaient des intellectuels venus d'Israël, du Liban, de Tunisie ou d'Algérie. Le dimanche 16 octobre, c'était la municipalité du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris qui fêtait le centenaire de la loi en présence de plus de 200 personnes. Deux initiatives parmi les centaines à venir.

(1) Dominique de Villepin, préface du livre 1905,

la séparation des Églises

et de l'État, textes fondateurs, Éditions Tempus.

(2) Tribune de Guy Coq parue dans le Monde du 12 octobre.

(3) ELELE : Migrations

et cultures de Turquie.

Mina Kaci

Imprimer